



[PAYS: Burundi]

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET EN MILIEU D'ANNÉE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: JANVIER - JUIN 2015

Numéro de projet et titre :	PBF/BDI/A-10, Numero 00091554									
Numero de projet et utre:	Appui à la promotion et à	à la protection des droits de l'h	nomme							
Organisation(s) récipiendaire	OHCDH-B	OHCDH-B								
$(s)^1$:										
	- Ministere de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et									
Partenaires d'exécution	du Genre;									
(Gouvernement, agences de	- Commission Nationale	Indépendante des Droits de l'I	Homme							
l'ONU, ONG etc.):	- Organisations de la Soc	riété Civile dans le domaine de	es droits de l'homme							
	avec une assise nationale	et une experience dans le rap	portage							
Budget total approuvé ² :	2 000 000 \$US									
Fonds engagés ³ :	29 761 \$US									
Dépenses 4 (information	11 322 \$US	% des dépenses / budget	0.8%							
préliminaire) :		total : (taux de dépense)								
Date d'approbation du projet :	15 Juillet 2014	Délai possible de la date de	29 mois							
Date de démarrage du projet :	13 Aout 2014	fin des opérations initialement prévue								
Date de fin des opérations initialement prévue :	Décembre 2016	(nombre de mois)								
initialement prevue.	1 Renforcement des can	acités de la CNIDH pour proté	Saer et promouvoir							
	1. Renforcement des capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir									
	les DH sur l'ensemble du territoire ;									
Résultats du projet :	2. Renforcement de la redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme à travers un meilleur rapportage et un meilleur suivi des									
		11 0								
		de traités relatifs aux droits h	*							
	3. Remorcement des cap	acités techniques des défenseu	irs des droits de							

¹Il faut noter que dans les cas où plusieurs agences participent, un seul rapport doit être présenté.

²Le budget approuvé correspond au montant transféré aux organisations récipiendaires.

³Les fonds engagés sont définis par les contrats de services et de travail conformément aux règles et procédures financières des organisations récipiendaires. Fournir les informations préliminaires.

⁴ Paiements réels (contrats, services, travail) effectués suivant les engagements.

⁵ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

^{1.} Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

^(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;

^{2.} Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

^(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

^{3.} Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

^(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

^{4) (}Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

^(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

	l'homme et contribution à un environnement propice à l'exercice de leur fonction à travers la mise en place de cadres d'échange et de discussion réunissant les différents acteurs étatiques et non-étatiques
Domaine de priorité du Fonds ⁵	

Évaluation qualitative de l'état d'avancement du projet

Pour chaque résultat attendu, veuillez donner des <u>preuves</u> de l'avancement (si elles existent) pendant la période du rapport.

De plus, pour chaque résultat prévu, veuillez présenter brièvement les principaux produits déjà réalisés. (1000 lettres max. par résultat)

Résultat 1

Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les Droits Humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire. Le processus de recrutement des 13 points focaux est en cours: le dépouillement des candidatures s'achève le 18 juin 2015 et le processus de recutement du chef de l'antenne Ouest est en cours. Les équipements de la CNIDH, de ses antennes et des points focaux ont été commandés par le PNUD. Une nouvelle équipe de commissaires a été mise en place en juin 2015 en raison du terme du mandat de l'ancienne équipe

Résultat 2

La redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage des droits de l'homme et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits humains. Le Gouvernement a pris une ordonnace portant création et organisation du comité permanent de rédaction des rapports liés aux organes de traités.

Résultat 3

Les observateurs des droits de l'homme disposent des capacités techniques et d'un environnment propice à l'exrcice de leurs fonctions. Le réseau national d'observateurs des DH (RNODH) est aujourd'hui opérationnel et doté d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation. 3 sessions de formation des observateurs ont eu lieu aux mois d'avril 2014, avril 2015 et juin 2015, respectivement à Gitega, Bujumbura et Gitega. L'avantprojet de la loi sur la protection des Defenseurs des Droits de l'Homme (DDH) a été remis et est en cours d'étude à la CNIDH.Le réseau déployé sur le territoire est constitué au niveau des 18 provinces de 3 observateurs (issus des organisations de la société civile) collectent en équipe les informations relatives aux DH, élaborent des rapports périodiques qui sont transmis au comité de pilotage du réseau via les cordinations régiononales et nationale. Le comite de pilotage tient des réunions mensuelles pour assurer la coordiantion des activités du RNODH.

2

	Résultat 4
Y a-t-il des preuves que le projet a déjà un impact positif sur la consolidation de la paix ? (1000 lettres max.)	Resultat 3: Le déploiement des observateurs du réseau national sur l'ensemble du territoire burundais a eu un impact positif sur la consolidation de la paix, notamment en raison de la mise en oeuvre effective et régulière de leurs activités de monitoring, de rapportage et de plaidoyer. Les activités du réseau sont appuyées sur le terrain par les antennes de la CNIDH et les bureaux regionaux de l'OHCDH-B collaborant avec les autorités et la population.
Des effets catalytiques ont-ils été constatés durant la période considérée, y compris en générant de nouveaux engagements de fonds ou en déclenchant / débloquant un processus de paix ? (1000 lettres max.)	N/A
Si les progrès ont été lents ou inadéquats, indiquer les raisons principales ainsi que les actions correctrices. (1000 lettres max.)	Le retard accusé dans le recrutement et le deploiement du consultant international ainsi que le contexte socioéconmique et politique marqué par des tensions liées à la question électorale ont constitué une contrainte supplémentaire à la mise en oeuvre du Projet. La mise en place et le deploiement du réseau national des observateurs sur l'ensemble du territoire burundais a connu un retard lié à l'annulation du réseau par le Gouvernement suite à des protestations d'associations des droits de l'homme dénoncant le déficit de consultations inclusives dans le processus de sélection des observateurs. Le comité de pilotage conjoint a convoqué une réunion regroupant le comité du pilotage du RNODH et les principales associations de défense des DH; ce qui a permis de relancer le processus de sa mise sur pied avec l'intégration de 20 nouveaux observateurs. Des séances de travail sont en cours avec les partenaires, bénéficiaires aux fins d'adapter et de prioriser les activités.
Quelles sont les activités principales/objectifs visés pour le restant de l'année? (1000 lettres max.)	 - Le renforcement des capacités du personnel de la CNIDH: Une nouvelle équipe de commissaires a pris fonction depuis le début du mois de juin 2015, don't le président et la vice-présidente. Conformément aux dispositions du Projet, il est prévu le renforcement de leurs capacités. - L'élaboration du manuel de travail de la CNIDH; - Le renforcement des capacités du comité permanent de rédaction des rapports liés aux organes de traités; - L'adoption d'un cadre légal de protection des Défenseurs des Droits Humains.
Les stratégies/la durée/le budget, etc. du projet doivent- ils être rectifiés? (1000 lettres max.)	Les stratégies et la durée de mise en oeuvre des activités (formation du personnel, la couverture géographique du territoire et l'organisation des séances mensuelles avec les acteurs étatiques et non étatiques) du Projet en faveur de la

	CNIDH doivent être rectifiées au motif de la paralysie de ladite institution liée à la fin du mandat de 5 commissaires y compris le président et la vice-présidente le 6 juin 2015 et à la nommination des nouveaux membres. Cette paralysie constatée est également tributaire du contexte marqué par les tensions lieés à la question des élections.		
Quel est l'état général de la	L'état général de la situation financière du projet est très		
situation financière du projet	faible en raison des contraintes relevées ci-haut. Les		
(pourcentage du budget utilisé	activités de mise en place du RNODH augmenteront le		
à la date du rapport) – des	pourcentage du budget utilisé, notamment pour ce qui		
informations préliminaires.	concerne le paiement mensuel des rémunérations, des frais		
(1000 lettres max.)	de communication et l'achat des équipements (laptops et		
	kits de connexion) des observateurs.		
Autre information pertinente	La signature d'un accord entre le PNUD et la Ligue Iteka		
pour PBSO (et le Comité de	relative à la gestion directe des fonds par ladite association		
Pilotage) sur le projet à ce	des droits de l'homme telle que convenu entre le PNUD et		
stade?	l'OHCDH-B. Cet accord dit LOA permet en effet à la		
(1500 lettres max.)	Ligue Iteka de se faire transférer les fonds aux fins de		
	verser aux observateurs du RNODH leurs rémunerations et		
	les frais de communication sur une base mensuelle.		

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR: Utiliser le Cadre de résultats du projet (du document de projet approuvé) pour indiquer dans le tableau ci-dessous l'état d'avancement et les dernières évolutions concernant les indicateurs clefs de performance à la fois pour les résultats et les produits. Dans les cas où des données quantitatives ne sont pas disponibles, donner une explication qualitative dans le tableau ci-dessus. (250 lettres max.)

	Indicateur de performance	Indicateur de départ	Indicateur cible de fin de projet	État d'avancement de l'indicateur actuel	Raisons du changement / délai	Indicateur cible rectifié
					(le cas échéant)	(le cas échéant)
Résultat 1	Indicateur 1.1	La CNIDH n'a pas	La CNIDH	- Le processus de	Retard dans le recrutement	
Les capacités	-La CNIDH	de procédures de	documente et	recrutement des 13	du consultant international	
de la CNIDH	dispose des	travail	enquête sur les	points focaux et du	en charge de la	
pour protéger	procédures de	standardisées	violations des droits	chef de l'antenne	coordination technique du	
et	travail		de l'homme en	Ouest est en cours. La	Projet. Retard dans la	
promouvoir	harmonisées et		respectant les	CNIDH a recu les	procédure de transfert des	
les droits	documente et		standards	dossiers de	fonds à la CNIDH. Un	
humains sont	archive les		internationaux	candidatures. La	audit de la CNIDH a été	
renforcées	violations des			préparation de la	commandité par le PNUD.	
sur	droits de l'homme			formation du		
l'ensemble	de manière			personnel de la		
du territoire	uniforme			CNIDH est en cours		
				de finalisation		
	Indicateur 1.2					
Produit 1.1	Indicateur 1.1.1	- 3 Antennes	1 nouvelle antenne		Retard dans la mise en	
La	-Nombre	provinciales en	a couverture		oeuvre des procédures de	
couverture	d'Antennes	cours d'installation	régionale mise en		transfert des fonds à la	
géographique	régionales	- Taux de 36,4%	place et		CNIDH ainsi que dans les	
de la CNIDH	fonctionnelles	des cas traités et	fonctionnelle		procédures de recrutement	
sur tout le	- taux de cas	clôturés par la	- Taux de 60% des			
territoire	traites	CNIDH et les	cas traités et			
national est		instances	cloôturés par la			

assurée		habilitées.	CNIDH et les			
			instances habilitées			
	Indicateur 1.1.2	14 provinces sans	13 points focaux	Le processus de		
	-Nombre de	Antenne ni points	mis en place dans	rerutement des 13		
	points focaux mis	focaux	les provinces sans	points focaux est en		
	en place et actifs		Antennes	cours: Le		
	1			dépouillement des		
				candidatures s'achève		
				le 18 juin 2015 et le		
				processus de		
				recutement du chef de		
				l'antenne Ouest est en		
				cours.		
Produit 1.2	Indicateur 1.2.1	Un personnel	30 personnes		Retard dans la mise en	
Les capacités	Nombre de	partiellement	formées à		oeuvre des procédures de	
techniques de	personnes	formé, et du	l'observation,		transfert des fonds à la	
la CNIDH	formées a	personnel	rapportage et		CNIDH ainsi que dans les	
sont	l'observation, au	nouvellement	techniques		procédures de recrutement	
renforcées	rapportage et aux	recruté pas encore	d'investigation			
	techniques	formé				
	d'investigation					
	Indicateur 1.2.2	Base de données	Base de données			
	-Nombre	accessible au	opérationnelles au			
	d'Antennes	niveau du siège	niveau de 4			
	provinciales et	uniquement.	Antennes et des 13			
	des points focaux		provinces			
	qui ont accès a la					
D 1:410	base de données	10	10 / 1		D . 11 1 .	
Produit 1.3	Indicateur 1.3.1	10 provinces n'ont	10 séances de		Retard dans la mise en	
La	Nombre de	pas été concernées	sensibilisation		oeuvre des procédures de	
population et	provinces ou des	par les séances de	organisées dans les		transfert des fonds à la	

les institutions sont informées du mandat de la CNIDH et orientées vers des services alternatifs en cas de besoin	séances de sensibilisation sur la CNIDH et son rôle et mandat sont organisées (et qui n'avaient pas encore été touchées par des séances antérieures) Indicateur 1.3.2	sensibilisation avec l'approche régionale	10 provinces non concernées directement.		CNIDH ainsi que dans les procédures de recrutement
Résultat 2 La redevabilité de l'Etat pour la protection des DH est renforceé à travers un meilleur repportage et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux DH	Indicateur 2.1 Les délais de production de rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux Indicateur 2.2	Retard dans la production des rapports destinés aux mécanismes internationaux	Des rapports de qualités sont produits dans le respect des délais impartis	Une ordonnance ministerielle portant mise en place du comité permanent de rédaction des rapports liés aux organes de traités a été prise par le Ministère de la Solidarité nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre(MSNDPHG)	La disponibilité et l'engagement du MSNDPHG

Produit 2.1 Un comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités et de mise en oeuvre des recommandat ions de ces derniers est établi et fonctionnel	Indicateur 2.1.1 Niveau de mise en oeuvre des recommandations des organes de traité et de l'EPU Indicateur 2.1.2 Nombre de rapports de qualité transmis aux organes compétents dans les délais	Un mecanisme ad hoc de rédaction des rapports destinés aux organes de traités Absence de régularité dans la transmission de rapports de suivi des recommandations issues des organes de traités	Un comite permanent est mis en place au niveau national pour le suivi des recommandations des mecanismes internationaux y compris celles du processus de l'EPU Nombre de rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux de protection/promotio n de droits de l'Homme (EPU et Organes de traité) transmis dans les		
Produit 2.2 Les capacités des fonctionnaire s en charge de la rédaction des rapports sont renforcées	Indicateur 2.2.1 Nombre de personnes en charge de la rédaction des rapports formées et en possession du manuel	Les formations sont données à des personnes qui sont désignées temporairement et qui peuvent partir à tout moment.	délais - 25 personnes membres d'un comité permanent seront formées dont des membres titulaires et d'autres des suppléants -68 représentants des CDFC formés à la collecte des données	Non disponibilité du partenaire national, notamment dans le contexte electoral.	

	Indicateur 2.2.2		-Elaboration d'un manuel à destination des membres du comité			
Produit 2.3 Des réunions de consultation (Etat, société civile) pour la rédaction des rapports et la mise en œuvre des recommandat ions des	Indicateur 2.3.1 Nombre de séances de consultation et de mise en œuvre des recommandations de consultation et de mise en oeuvre des recommandations tenues	Inexistence d'un cadre formel d'échange sur les rapports de mise en œuvre des recommandations des	8 séances de consultation systématiques entre acteurs étatiques et non étatiques sur la rédaction		Non disponibilité du partenaire national, notamment dans le contexte electoral.	
organes de traité sont tenues régulièremen t.	Indicateur 2.3.2					
Résultat 3 Les DDH disposent des capacités techniques et d'un environneme nt propice à	Indicateur 3.1 Les DDH travaillent dans un environnement propice et leur rôle dans la promotion et la protection des	-Absence de cadre légal de protection des DDH -Rapports tendus entre les pouvoirs publics et DDH	-DDH produisent des rapports de qualité -Un cadre de protection des DDH est adopté	L'avant-projet de la loi sur la protection des DDH est à l'étude à la CNIDH.		

l'exercice de	droits de l'homme					
leur fonction	est reconnu					
	Indicateur 3.2					
Produit 3.1	Indicateur 3.1.1	Niveau de	34 observateurs des		L'annulation du RNODH	
Les capacités	Nombre	connaissances de	droits de l'homme		par le Gouvernement et la	
des DDH à	d'observateurs	divers intervenants	formés (2 X 17 par		relance du processus de sa	
l'observation	des droits de	pas harmonisés	provinces)		mise sur pied avec 20 ODH	
, le	l'homme de la	(terminologie et				
rapportage,	société civile	standards de DH)				
le plaidoyer	formés					
et la saisine	T 1' 4 212	NT' 1 1'47	D 1 (* 1	DI '		
des mécanismes	Indicateur 3.1.2	Niveau de qualité	Production de	Plusieurs rapports hebdomadaires don't 1		
internationau	Nombre de rapports de	bas des rapports	rapports hebdomadaires et			
x sont	rapports de qualité produit		mensuel pendant	rapport soumis au Comité de		
renforcées.	par les DDH		toute la durée du	coordination depuis		
Temoreces.	par les DDH		projet	mai 2015.		
Produit 3.2	Indicateur 3.2.1	Inexistence de	Statut de défenseurs	L'avant-projet de loi		
Un cadre de	Existence d'un	cadre de protection	des DH adopté	sur la protection des		
protection	cadre de	des DDH	des B11 ddopte	défenseurs des Droits		
des DDH est	protection des			Humains a été soumis		
adopté et	DDH prenant en			à la CNIDH		
promulgué	compte les					
	contributions des					
	DDH					
	Indicateur 3.2.2					

Produit 3.3 Les différentes composantes de la société sont informées sur le rôle des	et à la télévision	des différents interlocuteurs du rôle et de la vulnérabilité des	Le spot a été diffusé 24 fois à la radio et 24 fois à la télévision		
DDH et le besoin de les protéger	Indicateur 3.3.2				
Résultat 4	Indicateur 4.1				
	Indicateur 4.2				
Produit 4.1	Indicateur 4.1.1				
	Indicateur 4.1.2				
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1				
	Indicateur 4.2.2				
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1				
	Indicateur 4.3.2				